

UNION ARTISTIQUE. — Ce soir, à 19 h. 30, au siège, 109, rue du Moulin, répétition de la Comédie B. 119. 45, Comédie de M. Constant Doctère, le 21 mars. Tous les commissaires de service sont également convoqués.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale de l'opéra « Les Femmes de Bonheur ». — Répétition générale de l'opéra « Les Femmes de Bonheur ».

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DE ROUBAIX-WATTRELOS. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., répétition générale et décision à prendre pour la sortie des bancs de l'église.

CERCLE SYMPHONIQUE « LES XL ». — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au siège, répétition générale, au cours de laquelle sera remis au sympathique et dévoué sous-directeur, M. Constant Doctère, le diplôme d'art, produit d'une souscription entre tous les XL.

MUTUELLE DES OUVRIERS BOULANGERS ET CONDUCTEURS DE PAIN DE ROUBAIX-WATTRELOS. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, au siège, rue St-André, 6 bis, assemblée générale. Une tombola de propagande terminera la réunion.

FANFARE ACCORDÉONISTE DU PROGRES. — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, répétition générale pour tous les membres, tambours, clairons, accordéonistes. A l'issue de la répétition, réunion de la Commission au siège, chez M. François Hubrecht, 25, place Freges.

UNION MUSICALE DE ROUBAIX. — Ce soir mercredi, répétition générale à 19 h. 30, au local.

CHORAL ST-JEAN-BAPTISTE. — Ce soir mercredi, à 20 h., répétition générale, au siège, chez M. François Hubrecht, 25, place Freges.

COIFFES-ORTS GRUSON. — 21, Rue Royale, 21 — LILLE. Catalogue franco sur demande. — Téléph. 4.50

CROIX. — ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez Lefebvre et Nys, 109, rue du Moulin, répétition de la Comédie B. 119. 45, Comédie de M. Constant Doctère, le 21 mars. Tous les commissaires de service sont également convoqués.

ENQUÊTE DE CONCORDIA ET INCOMMODO. — Par arrêté préfectoral du 22 mars 1924, l'enquête est ouverte dans la commune de Wasquehal sur le projet de lotissement de terrain situé au Capreau, rue de Roubaix, présenté par M. Dubois-Deleval, 50, rue de la Mactellerie, à Croix. Les pièces du projet sont déposées à la Mairie, du 21 mars au 31 mars, pour être communiquées aux intéressés. M. D'Hermies, commissaire enquêteur, recevra les observations des habitants à la Mairie, le 1er avril, de 14 à 16 heures.

FÊTES DU CAPREAU. — Demain jeudi, à 19 h. 30, réunion du Comité des fêtes de Capreau, chez M. Deboutry, Rond-Point du Capreau. Tous les commerçants du quartier y sont invités. Ordre du jour très important: renouvellement de la Commission. Les personnes désireuses de faire inscrire, avant la réunion, leur nom sur la liste, se feront inscrire, avant la réunion.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le percepteur se rendra à la Mairie aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 h., pour per voir les contributions, taxes et impôts divers et pour payer les divers mandats ainsi que les retardataires bénéficiaires d'allocations ou de secours divers.

M. Daron, contrôleur des contributions directes se tiendra à la disposition des contribuables pour leur fournir tous renseignements, le même jour aux mêmes heures.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Demain jeudi, à 15 h., à l'école maternelle du Noir-Bonnet. Les nourrices doivent obligatoirement présenter leur nourrisson à la consultation sous peine de se voir retirer leur carnet.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Occupé au chantier Fauré, rue Jean-Jacques, Albert Bertrand, 27 ans, 16, rue Sadi-Carnot, à Wasquehal, chargé d'ouvrir la porte du magasin, a eu le doigt coincé entre deux planches et le crocheteur forcé de le déloger. M. Ch. M. Clément Dupire, teneur, n. 6, avenue Gabriel Debare, ouvrier teneur, 40 ans, 6, avenue Haasart, à Wasquehal, a le pouce gauche grièvement blessé en voulant déloger un morceau de cuir. 12 jours de repos.

WATTRELOS. — UN GRAND SUCCÈS DE LA « RENAISSANCE CHORALE ». — La Renaissance chorale a obtenu un beau succès au concours des œuvres de G. Naudou.

M. Louis Debrauer, teneur-solo de la société, a remporté un deuxième prix d'honneur. Classement remarquable, étant donné le grand nombre de concurrents en présence.

ARRÊSTATION POUR COUPS, BLESSURES ET TENTATIVE DE VOL. — Le gendarme « Wattrelos » a mis en état d'arrestation le nommé Henri... (nom illisible)...

BLANCHISSERIE DE L'HERMAGE. 37, 39 et 41, rue de Valenciennes, Croix. Tél. 92. 10408

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « MUTUELLE WATTRELOISE ». — L'assemblée générale statutaire et obligatoire aura lieu dimanche prochain 28 mars, à 16 h., au siège, Café Charles Desfontaines, rue de Lorraine, sous la présidence de M. Louis Debrauer, vice-président d'honneur.

CONFÉRENCE A LA SALLE LECLERCQ. DUPIRE. — Jeudi soir, salle Lecleercq, Dupire, sous la présidence de la Jeunesse Catholique aura lieu la dernière conférence d'hiver.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 25 mars, séances de consultation à l'école de filles de la rue de Valenciennes, à 9 h., et à l'école de garçons de la Dallerie, à 14 h. 30.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DU CRÉTEINER. — A partir du vendredi 22 mars, à 19 h., commence un local. — A la Ma Campana, les cours gratuits de solfège et d'instrument. Les jeunes personnes qui désirent bénéficier de ces cours se feront inscrire aux professeurs Vendredi à 20 h., répétition générale, salle de communications.

un voie de construction, sera achevée sous peu, ce qui permettra de donner satisfaction aux intéressés, qui attendent avec impatience la fin de ces travaux.

LEERS. — A L'HARMONIE MUNICIPALE. — La Commission administrative de l'Harmonie Municipale vient de désigner M. Cottereau comme directeur de la société.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Paroet et Co, M. Albert Leblanc, 18 ans, menuisier, demeurant à Leers, rue des Vignes, 2, a été fait une entorse au pouce droit au cours de son travail. 6 jours de repos.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi, à 15 h., à la Mairie.

DES CONTRAVENTIONS. — Un délinquant a été condamné à 10 francs d'amende pour avoir été surpris en train de vendre des produits de contrebande.

SAINT-AMAND-EN-EMFAINTOIS. — CONSULTATION DES NOURRISSONS vendredi, à 15 h., à la Mairie.

TOURCOING. — AUJOURD'HUI, MERCREDI 24 MARS. — Hôtel de Ville: Bureaux ouverts de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h.

APRES LE DRAMATIQUE INCENDIE DE LA RUE DE L'ÉPIQUE. — LES FUNÉRAILLES du caporal Dedecker.

BRASSERIE COOPÉRATIVE DU TILLEUL. — TOURCOING. — Bière supérieure à très bon goût. Livraison régulière.

DANS NOS JARDINS. — Le Square de l'Hôtel de Ville.

LE CAPORAL DEDECKER. — C'est aujourd'hui qu'auront lieu les funérailles du caporal Dedecker, qui a été tué lors de l'incendie de la rue de l'Épique.

LES VÉRITABLES AMATEURS DE MUSIQUE. — Ils sont nombreux en notre ville. Ils ont entendu ce que des braves gens leur apportaient un jour de fête, et avec les bruits si divers et si agréables de la circulation, auxquels s'ajoutaient encore l'étendue de la Place et le mouvement de la foule, il était quasi-impossible d'assister à des auditions convulsives.

LA VEILLÉE FUNÉBRE. — Hier, dans l'après-midi, le corps du caporal Dedecker a été porté dans la chapelle ardente, édifiée dans les remises des pompes. Pendant toute la soirée, la foule recueillie a été et reste venue pour saluer une dernière fois ce vaillant soldat du feu.

LA SOUSCRIPTION DU S. I. « LES AMIS DE TOURCOING ». — Comme suite à l'ouverture de la souscription en faveur des familles des victimes de la rue de l'Épique, par le S. I. « Les Amis de Tourcoing », avec l'appui et le patronage de la Chambre de Commerce de Tourcoing, de nombreuses personnes ont déjà accompli leur devoir, faisant ainsi un geste de reconnaissance et de gratitude envers les familles de ceux qui sont tombés au champ d'honneur et du devoir.

LES CONVOCATIONS DES SOCIÉTÉS. — Cercle des Sous-Officiers. — La Commission prie les sociétaires de se réunir au local mercredi 24, à 10 heures.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Mardi matin, les sapeurs-pompiers ont été appelés chez Wateau, teinturier, rue Général Bonaparte, où un commencement d'incendie s'était déclaré dans un atelier. Le feu a été éteint par le personnel de l'usine.

EXPOSITION DES COMMERCANTS DU CENTRE. — Le concert qui devait avoir lieu lundi, au théâtre de la Grand'Place, par la Musique Municipale, a été supprimé à l'occasion du nouveau deuil qui frappe si cruellement notre corps de Sapeurs-Pompiers.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'entreprise Pils-Marchal, 45, rue de Valenciennes, un ouvrier a été blessé par un objet tombé du haut d'une échelle.

FÉDÉRATION DE JEUNESSE CATHOLIQUE DE TOURCOING ET SES CANTONS. — La réunion trimestrielle inter-cantons des groupes de la Ville, aura lieu vendredi prochain, 26 mars, au Cercle Notre-Dame, 4, rue de la Laiterie, et non au patronage, comme il avait été annoncé.

T.S.F. — A. Deoolange, Roubaix. — Installations complètes. Pièces détachées. 14308

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Mardi matin, les sapeurs-pompiers ont été appelés chez Wateau, teinturier, rue Général Bonaparte, où un commencement d'incendie s'était déclaré dans un atelier. Le feu a été éteint par le personnel de l'usine.

EXPOSITION DES COMMERCANTS DU CENTRE. — Le concert qui devait avoir lieu lundi, au théâtre de la Grand'Place, par la Musique Municipale, a été supprimé à l'occasion du nouveau deuil qui frappe si cruellement notre corps de Sapeurs-Pompiers.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'entreprise Pils-Marchal, 45, rue de Valenciennes, un ouvrier a été blessé par un objet tombé du haut d'une échelle.

CONFÉRENCE A LA SALLE LECLERCQ. DUPIRE. — Jeudi soir, salle Lecleercq, Dupire, sous la présidence de la Jeunesse Catholique aura lieu la dernière conférence d'hiver.

LES FUNÉRAILLES d'un officier tournois mort au Maroc. — Demain jeudi, à 14 h. 30, en l'église Notre-Dame à Tourcoing, les funérailles de l'officier Anatole Patigny, du 61^e tirailleurs marocains blessé mortellement à Ouled-Kazar, au Maroc, et décédé à Rabat, le 30 septembre 1923.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

JAMET-BUFFEUREAU TOUS TRAVAUX COMPTABLES. — RUAUX, 103, 84 d'Armentières.

LA DISPARITION DU CHANGEUR de la place Saint-Martin. — Les recherches entreprises en vue de retrouver le changeur Jouanoux, dont les bureaux se trouvent place Saint-Martin, et qui, depuis vendredi 19 mars, est disparu, n'ont pas encore donné de résultat.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

LA UNION RÉGIONALE DU NORD DES AMICALES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. — Le Comité directeur de l'Union Régionale du Nord de la Fédération des Amicales de l'Enseignement catholique de France, s'est réuni à Lille, le dimanche 22 mars, à 10 heures.

LE LIÈGE. — La disparition du changeur de la place Saint-Martin.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être réalisé soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement.

CHERRY-ROCHER LIQUEUR DE CERISES PAS-DE-CALAIS. — L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS. — L'Office public le décret suivant: Le département du Pas-de-Calais, titulaire de 15 titres d'annuités de 6.002.500 fr. chacun, représentant l'intérêt annuel à 6 % et l'amortissement d'un capital de 85 millions de francs, a été autorisé à contracter, en vertu d'une convention de paiement de dommages de guerre, intervenue le 2 mars 1924, est autorisé à contracter, sur le gage de ces titres, un emprunt amortissable en 15 ans. L'emprunt pourra être